



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 32297

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le fait qu'il est envisagé de supprimer la direction régionale de France-Télécom, qui est située à Metz, et de la regrouper sur celle de Nancy. A plusieurs reprises, par le passé, des engagements ont été pris selon lesquels un équilibre serait maintenu. Cette situation est d'autant plus surprenante que la ville de Metz est le chef-lieu de région et qu'il convient donc de tenir compte de sa zone d'influence. Elle lui demande en conséquence de lui indiquer quelles sont les mesures envisagées pour préserver l'équilibre existant entre Metz et Nancy.

Texte de la réponse

L'organisation en régions mise en oeuvre en 1982 par France Télécom a parfaitement joué son rôle et, après une période de fort développement, l'entreprise dispose désormais de l'un des meilleurs réseaux au monde avec une qualité enviée par tous ses concurrents internationaux. Aujourd'hui, son organisation doit tenir compte des exigences nouvelles que sont l'ouverture à la concurrence et le développement des marchés, en étant encore plus présent auprès de ses clients et en répondant de façon plus réactive et plus adaptée à leurs nouvelles attentes. Ce nouveau contexte conduit France Télécom à faire évoluer les organisations au cas par cas : il s'agit de renforcer l'autonomie des unités opérationnelles et d'alléger pour ce faire les services des directions régionales, tout en les structurant de sorte qu'elles apportent une réelle valeur ajoutée aux équipes des unités qui lui sont rattachées. C'est dans ce cadre que les directions régionales de Nancy et de Metz vont se rapprocher pour évoluer au sein d'une structure commune qui sera dénommée « Direction régionale de Lorraine ». La typologie des marchés de ces deux directions très semblables, l'imbrication forte qui existe déjà entre les deux services et leur proximité géographique ont été les facteurs prépondérants dans la décision de regroupement. Le président de France Télécom a demandé aux deux directeurs régionaux de mettre en place cette nouvelle structure en concertation avec les représentants des personnels. Le siège de la nouvelle direction régionale sera situé à Nancy. De façon à préserver l'équilibre régional des activités de France Télécom en Lorraine, une agence professionnelle unique sera créée immédiatement par fusion des deux agences professionnelles existantes à Metz et à Nancy et l'état-major de cette unité sera installé à Metz. En outre, le siège d'une nouvelle unité comptable est également implanté à Metz, cette unité reprenant les activités comptables de Nancy mais aussi de toutes les directions régionales de France Télécom dans l'est de la France. A Nancy, des activités nouvelles de traitement des chèques et de service client par téléphone seront par ailleurs créées.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32297

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juillet 1999, page 4059
Réponse publiée le : 27 septembre 1999, page 5607